

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



SCI ORIENT
GERANT M DERUDDER SERGE
44 RUE DE L ORIENT
65360 BERNAC DEBAT

Vos références

Numéro fiscal : 47 19 317 068 074
Référence de l'avis : 19 65 4035085 58

Numéro de propriétaire : 083 +00026 L

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 PBBW3T
SCI ORIENT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019**

988,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (au coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2019.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

VOS DEMARCHES

impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone :

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre de service :

0 810 012 011 * - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Sur place :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 50

• Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59



**(Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 083 BERNAC-DEBAT

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		8,04 %	%	0,615 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
Taux 2019		8,04 %	%	0,716 %	24,69 %	0,196 %	10,53 %	0,211 %	
Propriétés bâties		44 RUE DE L ORIENT							
Base ①		2178		2178	2221	2178	2191	2178	
Cotisation		175		16	548	4	231	5	
Cotisation lissée ②		168		16	527	4	224	5	944
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018		165		13	518	4	223	5	
Cotisations 2019		168		16	527	4	224	5	944
Variation		+1,82 %	%	+23,08 %	+1,74 %	0 %	+0,45 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		48,98 %	%	2,99 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	0,532 %	
Taux 2019		48,98 %	%	3,16 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,519 %	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		7		7			9	7	
Cotisations 2018		3					2	0	
Cotisations 2019		3		0			2	0	
Variation		0 %	%	%	%	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de + 5 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			3
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €.						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			98
Références administratives : 650 50 021 028 083 083 F Z									